

Growell

Formulation 2,4-D sel de diméthylamine 683 Herbicide

SOLUTION

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

AVERTISSEMENT



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

PRINCIPE ACTIF : 2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine) 683 g é.a./L

N° D'HOMOLOGATION 27165 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 200 litres

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
403-253-8471

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR 1-800-424-9300

MODE D'EMPLOI :

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NE PAS contaminer les sources d'irrigation/d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

MISES EN GARDE :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

NOCIF EN CAS D'INGESTION

ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS; ÉVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX

Les préposés au mélange/chargement doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Les travailleurs de la production doivent aussi utiliser un système clos.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit peut causer une irritation grave des yeux. La surexposition au 2,4-D peut provoquer une toux, des brûlements, des étourdissements ou la perte temporaire de la coordination

musculaire. Les effets possibles de la surexposition incluent la fatigue, la faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Garder dans le contenant d'origine lors de l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais ou de tout autre pesticide. Tenir loin du feu, des flammes nues ou de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation provinciale ou municipale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INSTRUCTIONS POUR LE NETTOYAGE :

Couvrir le produit déversé avec un produit absorbant de type industriel ou du bran de scie. Ramasser toute la matière à l'aide d'un balai et la placer dans un contenant étiqueté en vue de son élimination sécuritaire. Empêcher la matière de s'infiltrer dans les égouts ou les cours d'eau.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.